

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2025-123

Date de la convocation : 03/10/2025

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 76

Conseillers représentés : 8

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Désiré , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 FRANGEL Yann , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVEY Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUCEY Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 052 LELOUP Nathalie , 054 FRAIPONT Anne , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 073 MACHINET Xavier , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 080 LORFEUVRE Gérard , 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 084 FLEURY Vincent , 086 MAILLARD Franck , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 112 FESTUOT Annie , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie.

Ont donné procuration : 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 039 LHOTEL Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 051 RAGUET Philippe (à 021 LAURENT-CHAUVEY Pierre) , 067 ROUSSY Elise (à 059 LECLERCQ Guy) , 072 NICOLITCH Cédric (à 084 FLEURY Vincent) , 085 DEGLAIRE Thierry (à 087 SALEZ René) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 110 DION Valentine (à 060 MANCEAUX Christophe).

Secrétaire de séance : M. Gérard LORFEUVRE

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION TERRITORIALE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Vu la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable pour les habitants et usagers de l'Argonne Ardennaise ;

Vu les fragilités identifiées au niveau des captages et la liste des captages sensibles du territoire ;

Vu les enjeux environnementaux et sanitaires liés à la disponibilité et à la qualité de la ressource en eau ;

Vu la proposition de la Communauté de communes d'engager une démarche proactive d'animation territoriale autour des captages et de la préservation de la ressource en eau ;

.../...

Considérant que cette démarche d'appui auprès des maîtres d'ouvrage de l'eau ne peut réussir sans leur adhésion active, au regard de leurs compétences ;

Considérant que la nécessité de signer un contrat de territoire « eau » pour mettre en place officiellement cette animation territoriale ;

Considérant le souhait que ce contrat soit signé entre les agences de l'eau, la communauté de communes et les maîtres d'ouvrage de l'eau volontaires ;

Considérant que cette animation peut être soutenue financièrement par les agences de l'eau ;

Considérant que cette animation est une poursuite logique de la démarche d'élaboration du schéma directeur eau et assainissement ;

Considérant que cette animation ne se substitue pas à la compétence des maîtres d'ouvrage de l'eau ni à leur responsabilité dans le cadre de la distribution de l'eau potable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE par 80 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (028 MEIS Michel , 036 PIERSON Florent , 048 FOURCART Marie Hélène , 092 MOUTON Francis) :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une animation territoriale de l'eau sur le périmètre de l'Argonne Ardennaise par le biais d'un contrat de territoire « eau » entre les agences de l'eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse, la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise et les maîtres d'ouvrage de l'eau volontaires
- **DE SOLLICITER**, auprès des Agences de l'eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse, un financement à hauteur de 80 % pour la mise en place et la réalisation de cette animation territoriale
- **D'AUTORISER** M. le Président à engager les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes et documents à intervenir pour la bonne mise en œuvre de cette décision, notamment le contrat de territoire « eau »

Le secrétaire de séance,

M. Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoît SINGLIT